



## **PRÉSERVER LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL MONTRÉALAIS : BONIFIER LE CADRE D'INTERVENTION EN RECONNAISSANCE DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR SOUTENIR LE PATRIMOINE VIVANT**

Juin 2021 | Mémoire présenté dans le cadre  
des Consultations sur le Cadre d'intervention  
en reconnaissance de la Ville de Montréal.

Maya Labrie-Collette  
Directrice des opérations  
[direction@lesforgesdemontreal.org](mailto:direction@lesforgesdemontreal.org)

# Table des matières

Présentation des Forges de Montréal.....	p.3
La pratique de la forge traditionnelle : patrimoine vivant international.....	p.4
La station de pompage Riverside.....	p.5
Reconnaissance proposée par le Cadre d'intervention en reconnaissance de la Ville de Montréal : lacunes dans le plan de sauvegarde des patrimoines immatériel et vivant.....	p.6
Conclusion.....	p.9

## Présentation des Forges de Montréal

Afin de remédier à la disparition des pratiques et savoir-faire du forgeron, l'organisme à but non lucratif Les Forges de Montréal est fondé à l'initiative de Mathieu Collette, forgeron taillandier. Sa mission : pérenniser l'existence du patrimoine immatériel de la forge traditionnelle. Pour ce faire, l'organisme coordonne des activités de formation, de création, de production, de médiation culturelle, de démonstration lors d'événements, de partenariats créatifs et de membership artisan leur permettant de louer un espace de forge ainsi que l'équipement nécessaire pour se perfectionner. L'organisme agit ainsi à titre de gardien des savoirs dans le domaine de la forge traditionnelle, et contribue à l'avancement et à la transmission des connaissances dans ce domaine, ainsi qu'à l'épanouissement des métiers d'artisans et de leurs pratiques. Installées depuis leur fondation en 2000 dans l'ancienne station de pompage Riverside, Les Forges de Montréal ont assuré l'entière restauration et réhabilitation de ce bâtiment patrimonial en vue d'en faire un lieu de recherche et de création, de pratique et de formation, ainsi que de partage et de rencontres autour de la forge traditionnelle.

L'organisme agit ainsi à titre de gardien du savoir dans le domaine de la forge, et contribue à l'avancement et à la transmission des connaissances dans le domaine, ainsi qu'à l'épanouissement des arts et des pratiques actuelles de forge.



## La pratique de la forge traditionnelle : patrimoine vivant international

La forge traditionnelle est le métier à partir duquel s'est construit le pays, ainsi que la Ville de Montréal elle-même. Sans ses connaissances pratiques, avec quels outils les tailleurs de pierre, les charpentiers, les agriculteurs et les colons auraient-ils travaillé pour installer les colonies de Nouvelle-France? Les forgerons ont contribué à la sédentarisation des sociétés et à leur développement en fournissant des outils solides, durables et personnalisés à chaque usage pour leurs communautés. Sans métallurgie artisanale et forge traditionnelle, nous étions des chasseurs-cueilleurs, et ce, partout dans le monde. La forge et la métallurgie, soit le travail et l'étude des métaux, sont un patrimoine immatériel de l'humanité et le fondement même de notre société sédentaire civilisée.

Aujourd'hui, on reconnaît par exemple les maçons traditionnels comme porteurs d'un savoir-faire patrimonial important. Lorsqu'on veut restaurer une bâtisse patrimoniale en pierre, des maçons et tailleurs de pierre sont engagés afin d'assurer un travail traditionnel de la pierre, et de permettre un fini identique aux pierres d'origine. Pourtant, le forgeron se retrouve rarement dans ces démarches, alors que c'est lui qui peut forger les outils du tailleur de pierre afin d'assurer un travail et un fini traditionnels. En effet, selon Alexandre Maquet, tailleur de pierre et fondateur de Créa-pierre, il faut des outils forgés traditionnellement pour recréer le travail traditionnel, car les outils usinés ne laissent pas les mêmes traces sur la pierre que les outils traditionnels<sup>1</sup>.

Ces savoir-faire appartenant au forgeron sont ce qu'on appelle actuellement « patrimoine immatériel ». Intangibles, ces savoirs se transmettent par l'enseignement, l'oral et le geste, et perdurent dans le temps à travers des forgerons. Ce patrimoine a d'ailleurs été nommé « patrimoine vivant » par l'UNESCO, de par la nature de sa transmission et de sa pratique, qui est humaine. Pratiqué partout dans le monde, ce patrimoine est reconnu internationalement, et la qualité de l'enseignement aux Forges de Montréal est telle que leurs cours ont été demandés jusqu'en France par le ministère de la culture, dans le cadre de la restauration de la forge Lebailly et de l'Église Notre-Dame-des-Ardilliers, des cours de forge ont été donnés aux intéressés, à Saint-Pierre et Miquelon.

---

<sup>1</sup> Les Forges de Montréal. (2021, janvier). La forge en partage : la taille de pierre [Vidéo en ligne]. <https://www.youtube.com/watch?v=y1u471Ej8sw&list=PLBLJhVeEj5DoYdQFkGYm9AbCHs65VTP2m&index=7>

## La station de pompage Riverside

Afin d'incarner sa mission de transmission du patrimoine immatériel de la forge, Les Forges de Montréal ont assuré la réhabilitation complète de l'ancienne station de pompage Riverside, joyau d'architecture en pierres grises dessiné par les architectes Perrault et Mesnard et construit en 1887. Abandonnée depuis les années 1970, ce lieu reprend vie aujourd'hui grâce aux activités des Forges, qui assurent sa conservation et l'interprétation de son histoire et de sa fonction passée aux visiteurs. L'ancienne station de pompage représente le témoin le plus ancien et le plus intact du réseau d'aqueducs de la ville de Montréal, le plus grand en Amérique du Nord.

Elle forme aujourd'hui un modèle de conservation du patrimoine exemplaire, réunissant dans un seul projet la préservation et l'interprétation d'un élément du patrimoine bâti, ainsi que la valorisation et la transmission d'un élément du patrimoine immatériel.



*Archives de la Ville de Montréal. Station de pompage Riverside, circa 1888.*

# Reconnaissance proposée par le Cadre d'intervention en reconnaissance de la Ville de Montréal : lacunes dans le plan de sauvegarde des patrimoines immatériel et vivant

Tiré du mémoire du CQPV, *DRAPEAU ROUGE : Un Cadre d'intervention en reconnaissance de la Ville de Montréal qui passe à côté de l'essentiel dans le secteur de la sauvegarde du patrimoine immatériel* :

« p. 16 3.5.1 : “La transmission des savoir-faire reconnus doit par ailleurs faire l'objet de mesures spécifiques afin de les garder vivants et de leur permettre d'évoluer dans le temps” : Il s'agit d'une remarque importante. Or, de quel genre de mesures parle-t-on? Si ce n'est pas inscrit nommément dans le cadre, il y a fort à parier que rien ne sera fait. Il s'agit de la carence la plus importante dans le document. Il est recommandé d'indiquer les mesures concrètes à prévoir à la suite d'une identification légale au titre du patrimoine immatériel, par exemple la mise en place d'un plan de développement. Sans cela – sans mesures concrètes de sauvegarde –, la pertinence d'inclure le patrimoine immatériel dans le Cadre s'effondre. Le gouvernement du Québec a pour sa part corrigé le tir en intégrant des propositions concrètes dans le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023. »

« p. 28 : “L'identification est un geste qui témoigne de l'importance qu'une municipalité accorde à un élément de son patrimoine culturel. Son objectif est d'encourager et de valoriser la connaissance, la reconnaissance et la transmission de ce patrimoine historique et immatériel. Contrairement à la citation, ce statut ne vise pas à encadrer les gestes à l'égard d'un élément identifié, ni d'assujettir les personnes qui les posent à des obligations. L'identification n'entraîne donc pas d'obligations légales pour la municipalité ou les citoyens, comme c'est le cas pour la citation.” : L'identification a relativement peu de sens si elle n'est pas accompagnée de soutien pour ceux et celles qui pratiquent l'élément du patrimoine immatériel. Elle peut même envoyer le message fallacieux aux citoyens à l'effet que l'administration s'occupe enfin d'une tradition donnée, alors que ce n'est pas le cas. Nous sommes passés par le même processus à l'échelle du Québec avec le ministère de la Culture et des Communications, qui a fini par introduire des actions à poser dans le Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023. »

Tiré du mémoire du CMAQ, *Assurer la transmission : Pour un Cadre d'intervention en patrimoine immatériel à Montréal* :

« Il est primordial de comprendre le patrimoine immatériel comme patrimoine vivant. Ce type de patrimoine fait du sens seulement s'il y a encore des personnes capables de pratiquer et de transmettre les éléments de ce patrimoine. La personne qui détient ces savoirs et la transmission de ceux-ci sont au cœur de cette notion. »

« ``L'artisanat traditionnel est peut-être la manifestation la plus matérielle du patrimoine culturel immatériel. Cependant, la Convention de 2003 se préoccupe davantage des savoir-faire et des savoirs que suppose l'artisanat que des produits artisanaux eux-mêmes. Au lieu de se concentrer sur la préservation des objets artisanaux, les efforts de sauvegarde devraient plutôt s'attacher à encourager les artisans à en poursuivre la production et à transmettre à d'autres leurs savoirs et leurs savoir-faire, en particulier au sein de leur communauté. »<sup>2</sup>

En bref, la sauvegarde des savoir-faire liés à l'architecture et au patrimoine doit passer par la mise en place de trois conditions favorables à la transmission : des connaissances adéquates (savoir), des lieux adaptés (permanent), des moyens (financiers, ressources, etc.). »

Dans son Cadre d'intervention en reconnaissance, la Ville de Montréal reconnaît qu'un savoir-faire identifié comme patrimoine immatériel devrait être valorisé, connu, reconnu et transmis. Or, cette reconnaissance n'entraînant aucune obligation de la Ville envers les artisans pratiquant le savoir-faire identifié comme patrimoine immatériel, elle ne vient donc avec aucune mesure concrète permettant la transmission de ce savoir-faire. Cependant, afin qu'un savoir-faire identifié comme patrimoine immatériel soit valorisé, connu, reconnu et transmis, il faut d'abord passer par les personnes permettant la survie de ce savoir-faire, soit les porteurs de savoirs (d'où l'utilisation du terme « patrimoine vivant » par l'UNESCO). Ces artisans ont besoin d'un lieu de travail et de recherche, de temps pour effectuer leurs recherches et permettre la transmission de leurs savoirs auprès de la relève et du public, et ils ont besoin d'un revenu pour vivre et maintenir leurs activités. Lorsqu'un artisan doit travailler en dehors de son savoir-faire pour se garantir un revenu et que seul son temps libre est utilisé, de manière bénévole, pour les recherches et la transmission, le risque de perdre toute trace de son savoir-faire devient élevé.

---

<sup>2</sup> UNESCO. Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel. En ligne : <https://ich.unesco.org/fr/artisanat-traditionnel-00057>

Les Forges de Montréal recommandent à la Ville de Montréal d'ajouter à leur Cadre de reconnaissance en patrimoine les mesures suivantes :

- Que les porteurs de savoir-faire identifiés comme patrimoine immatériel soient reconnus ou identifiés par la Ville de Montréal (nécessaire pour assurer la transmission du savoir-faire identifié);
- Que la Ville de Montréal apporte une aide financière aux porteurs dans leur travail de recherche et de transmission (soutenir le pilier des moyens);
- Que la Ville de Montréal apporte une aide active aux porteurs en leur donnant accès à un atelier et à des services abordables (soutenir le pilier des ressources);
- Que la Ville de Montréal apporte une aide symbolique aux porteurs à travers des ententes écrites assurant la protection des artisans dans leur travail (assurer la pérennité).

Ces actions concrètes qui viendraient avec une identification d'un savoir-faire comme patrimoine immatériel permettrait que les porteurs de savoirs pratiquant ce savoir-faire puissent se concentrer sur la recherche fondamentale et sa retransmission. Toute aide financière quelle qu'elle soit permettant ce résultat souhaité est bonne, qu'il s'agisse d'un partenariat, d'une bourse, d'une subvention sur les frais d'opération, de crédits de taxes ou encore d'un loyer de leur atelier à prix symbolique, etc.

En termes d'aide active, la Ville de Montréal pourrait aider les artisans dont le savoir-faire a été identifié comme patrimoine immatériel en mettant en place des services simplifiés de location de locaux et d'ateliers pour ces porteurs, un processus accéléré dans le cas de négociations de baux ou de signatures de baux, ou encore en assistant les porteurs dans leur installation d'atelier.

Finalement, la Ville de Montréal pourrait symboliquement assister ces porteurs en leur assurant, sous forme d'entente écrite, de trouver un nouvel atelier en cas de travaux ou de fin de bail, ou en les aidant à trouver de la relève en publicisant les ateliers des porteurs dont les savoir-faire ont été reconnus comme patrimoine immatériel.

La loi provinciale sur le patrimoine immatériel de 2012 propose aux municipalités d'agir pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel. Il serait important que la Ville de Montréal rencontre ces propositions et les mette en œuvre en commençant par



l'embauche d'une ressource spécialisée en patrimoine immatériel, ce qui aiderait la Ville à mieux comprendre et à mettre en œuvre ces recommandations.

## Conclusion

À travers des mesures spécifiques garantissant la protection des savoir-faire de la forge traditionnelle et du caractère immatériel des métiers issus de la communauté d'artisans, la Ville de Montréal se doterait d'une force internationale dans le milieu du patrimoine immatériel et pourrait briller en augmentant sa valeur patrimoniale à travers un simple lien direct avec ses artisans. Si la Ville de Montréal se dotait d'un Cadre d'intervention en reconnaissance qui puisse s'appuyer sur des mesures concrètes de protection pour les artisans qui participent à la transmission des savoir-faire identifiés comme patrimoine immatériel, elle s'assurerait un patrimoine vivant riche et en constante évolution, attirant autant le tourisme que les échanges et initiatives de médiation dans les sphères du patrimoine international.

Or, le Cadre d'intervention en reconnaissance tel que présenté ne satisfait pas les besoins en patrimoine immatériel. Bien que l'identification d'un savoir-faire comme patrimoine immatériel soit un pas vers l'avant en termes de sauvegarde du patrimoine, elle ne permettra pas réellement la « valorisation, la connaissance, la reconnaissance et la transmission » de ce savoir-faire tant qu'elle ne viendra pas avec des mesures concrètes servant à assister les artisans pratiquant ces savoir-faire dans leur travail de recherche et de transmission.



## **SOURCES**

CQPV. (2021). DRAPEAU ROUGE : Un Cadre d'intervention en reconnaissance de la Ville de Montréal qui passe à côté de l'essentiel dans le secteur de la sauvegarde du patrimoine immatériel. [Mémoire].

Girard, F. et Charron, C. pour le CMAQ. (2021). Assurer la transmission : Pour un Cadre d'intervention en patrimoine immatériel à Montréal. [Mémoire].

UNESCO. Savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

<https://ich.unesco.org/fr/artisanat-traditionnel-00057>

Culture et communications Québec. La Loi sur le patrimoine culturel en bref.

<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5121>